

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du Mercredi 13 novembre 2013 Matin

12 Questions jointes de

- **Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les boissons énergisantes et leur teneur en caféine" (n° 20062)**
- **Mme Véronique Bonni à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les boissons dites énergisantes" (n° 20126)**
- **Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la consommation de boissons énergisantes" (n° 20275)**

12.01 **Valérie Warzée-Caverenne (MR):** Madame la présidente, madame la ministre, l'actualité française, plus précisément la publication par l'Agence nationale française de sécurité sanitaire (Anses) de son avis intitulé *Évaluation des risques liés à la consommation de boissons dites "énergisantes"*, m'amène à vous réinterroger sur cette problématique.

Si les recommandations de l'Anses sont semblables à celles formulées par le Conseil supérieur de la Santé dans son avis de 2009 sur les boissons énergisantes, l'Agence a néanmoins pu recueillir, via le dispositif de nutrivigilance, plus de 200 cas d'effets indésirables suspectés d'être liés à la consommation de boissons énergisantes. Pour 12 % des signalements analysés, la consommation de ce type de boissons était très vraisemblablement ou vraisemblablement à l'origine des symptômes observés, ces symptômes étant typiques d'une forte consommation de caféine. Mais, plus grave, on note aussi des arrêts cardiaques, bien que ceux-ci soient également liés à des prédispositions génétiques.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été chargée de rendre un avis sur les risques potentiels liés à la consommation de caféine. Madame la ministre, avez-vous des informations quant au délai de publication de cet avis?

Vous m'aviez indiqué qu'une nouvelle enquête alimentaire visant à obtenir des données relatives à l'ingestion de caféine par les Belges, en particulier les enfants et les jeunes de moins de 15 ans, était en cours. Ici aussi, avez-vous des précisions sur l'état d'avancement de cette enquête?

12.02 **Véronique Bonni (PS):** Madame la présidente, madame la ministre, le 1^{er} octobre dernier, un énième rapport sur les boissons dites énergisantes a été rendu par une agence de sécurité alimentaire nationale, à savoir l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation. Depuis la mise sur le marché de ces produits, la question de leur dangerosité fait débat.

Le rapport susmentionné, dont les conclusions et recommandations ne diffèrent pas de celles émises par le Conseil supérieur de la santé, a le mérite de référencer, via la mise en place d'un travail de nutrivigilance spécifique, les effets secondaires de ces boissons illustrés par 257 cas rapportés dont 3 arrêts cardiaques et 2 décès.

Ces arrêts cardiaques sont survenus chez des personnes qui, certes, avaient des prédispositions génétiques, mais la consommation de ces boissons a, semble-t-il, constitué un facteur de risque supplémentaire.

Depuis l'avis rendu par le Conseil supérieur de la Santé en 2009, insistant notamment sur la

nocivité de ces boissons pour les femmes enceintes et les enfants, plusieurs mesures – surtout au niveau de l'étiquetage – ont été prises afin de sensibiliser les consommateurs vulnérables aux risques de la consommation excessive.

Madame la ministre, ce rapport français va peut-être permettre de relancer le débat sur la scène européenne, notamment en termes de doses de caféine. La France s'interroge également sur l'opportunité d'interdire ces boissons aux mineurs de moins de 16 ans et d'autres préconisent encore l'instauration d'une taxe sur ces produits.

Mes questions, madame la ministre, sont les suivantes. Que vous inspire ce nouveau rapport français? Pensez-vous pouvoir agir en front commun avec la France, ce partenaire européen, afin de faire évoluer la législation européenne en la matière? Enfin, quelles sont les pistes aujourd'hui sur la table pour, d'une part, protéger les consommateurs vulnérables et, d'autre part, limiter les risques inhérents à ces boissons?

12.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen): Madame la présidente, madame la ministre, je ne répéterai les références, mes collègues et moi-même ayant les mêmes: le rapport de l'Anses et l'action entamée par la France, le phénomène de la prise simultanée de ces boissons énergisantes et d'alcool et les données publiées par l'Association belge du diabète en octobre 2012 selon lesquelles "25 à 40 % de jeunes mélangent ces boissons énergisantes à de l'alcool lors de soirées".

Je passe directement à mes questions, madame la ministre. Vous avez précisé, l'an dernier, que vous alliez adapter la réglementation nationale suite à l'avis du CSS de janvier 2012, en limitant la dose journalière de caféine à 80 mg par jour pour les compléments alimentaires, dont les boissons énergisantes font partie. Cette nouvelle réglementation est-elle aujourd'hui en vigueur? Vous nous avez également indiqué que vous alliez introduire un dossier auprès de la Commission européenne en vue de prendre des mesures harmonisées en ce qui concerne la teneur en caféine dans les denrées alimentaires. Ce dossier est-il effectivement introduit, et quel est son état d'avancement?

De même, l'EFSA a lancé une étude visant à collecter des données d'ingestion de ces boissons par des groupes spécifiques? Pouvez-vous nous dire si les conclusions de cette étude seront prochainement publiés?

Ma dernière question porte sur le mécanisme instauré en France, à savoir un processus de "nutriviigilance", qui demande à tous les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, diététiciens, ...) de communiquer à son Agence nationale tous les effets secondaires relevés auprès des populations rencontrées suite à l'absorption de ces boissons. Madame la ministre, cette démarche ne pourrait-elle pas être applicable chez nous de la même façon?

12.04 Laurette Onkelinx, ministre: Madame la présidente, chères collègues, l'avis de l'EFSA était attendu pour la fin de cette année. Cependant, mes services m'ont informée qu'aucun projet de texte n'avait encore été présenté à la Commission européenne par l'AFSA. Et étant donné qu'il ne reste plus qu'une seule réunion du panel en 2013 pour finaliser l'avis, il est plus que probable que ce dernier sera postposé au début de l'année 2014.

En ce qui concerne l'enquête de consommation alimentaire, cette dernière est réalisée sur trois ans. Elle a débuté en 2012 et sera clôturée fin 2014. Les résultats seront disponibles fin 2014-début 2015.

Ce nouveau rapport français n'apporte pas de nouvelles données par rapport à l'avis du CSS auquel vous faites référence. Il n'y a pas que la France et la Belgique qui soient intervenues au niveau européen. L'Allemagne ainsi que d'autres pays ont également soulevé la question

de la surconsommation de caféine au niveau de l'Europe. C'est pour cette raison que la Commission européenne a donné mandat à l'EFSA d'évaluer la caféine.

Les mesures pouvant être envisagées ne sont pas légion. Ces boissons, consommées avec modération, ne présentent pas plus de risques que d'autres. C'est surtout la surconsommation et l'utilisation par des catégories de consommateurs plus sensibles qui représentent un risque.

Si nous voulons agir, cela devra se faire au niveau européen sur la base des pistes suivantes: une diminution de la quantité de caféine présente dans le produit fini, un étiquetage plus strict, une meilleure information du consommateur, etc. Le choix des mesures se fera en fonction des conclusions de l'EFSA.

Les boissons énergisantes ne sont pas des compléments alimentaires. Ce sont des boissons, comme le coca. Aucun arrêté n'a encore été publié, le dossier de la caféine étant maintenant traité au niveau européen. Toute initiative nationale est donc bloquée. Cependant, la valeur de 80 mg de caféine par jour dans les compléments alimentaires est déjà appliquée grâce au principe de précaution. Selon un avis scientifique du CSS, il ne faut pas consommer plus de 80 mg par jour, sinon il y a un danger pour la santé du consommateur. On applique donc ce principe dans les compléments alimentaires, lors du contrôle du dossier de notification. Ledit dossier est en cours au niveau européen avec une évaluation du risque pour la caféine que l'EFSA fait actuellement. C'est la première étape avant toute initiative législative éventuelle.

L'étude concernant l'ingestion de caféine est terminée et a fait l'objet d'une publication en date du 6 mars 2013. Ce rapport n'est que la première étape de l'évaluation de risque qui doit être menée maintenant. L'avis final concernant le risque pour la santé du consommateur sera disponible, selon nos dernières informations, dans le courant de l'année 2014.

Un premier *draft* devait être disponible fin de l'année mais il a été postposé.

La mise en place d'un système de nutrivigilance n'existe actuellement pas en Belgique mais le SPF Santé publique envisage cette possibilité – et je l'y encourage – sur base de ce qui se fait ailleurs. Ce n'est qu'un pré-projet qui nécessite une analyse approfondie des besoins particuliers. Mais ça bouge!

De **voorzitter**: Voor we aan de replieken beginnen, wil ik even de regeling van de werkzaamheden meegeven. De minister moet vertrekken om 11.50 uur. Ik stel voor dat de mensen die hier reeds heel de voormiddag zitten, nog aan bod kunnen komen. Dat wil zeggen dat we vraag nr. 20122, vraag nr. 20156 en de samengevoegde vragen nr. 20260 en nr. 20728 nog zullen behandelen.

12.05 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie. Je constate qu'il y a des avancées dans le dossier. Ainsi que vous le dites, il n'y a danger qu'en cas de surconsommation. Il y a une sensibilisation à faire qui ne dépend pas de vous. Il y a tout un travail à faire à la base. Les premières victimes de ces boissons sont les jeunes, qui ne se rendent pas compte du danger potentiel qu'elles représentent. Il faut travailler ensemble pour éviter les problèmes dont on parle dans les différentes études.

La diminution du taux de caféine de 320 à 80 milligrammes par litre, recommandée par le Conseil supérieur de la Santé, est très importante. Il est également important de travailler sur l'étiquetage.

12.06 **Véronique Bonni** (PS): Madame la ministre, je vous remercie. Il faut insister sur l'information et sensibiliser les consommateurs de ces boissons.

12.07 **Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, mes inquiétudes persistent. J'ai l'impression qu'on a affaire à des publics qui sont amenés à la surconsommation, sans doute à cause d'un jeu publicitaire assez implicite. Comme Mme Warzée, je m'inquiète pour les jeunes qui consomment des boissons énergisantes et qui les mélangent avec de l'alcool. Il faudrait au moins limiter la caféine dans ces boissons et réaliser un travail de sensibilisation. Au fond, il faudrait quasiment intégrer cette problématique dans un plan alcool car ces mélanges peuvent avoir des effets dévastateurs sur la santé, en particulier chez les jeunes.

L'incident est clos.